

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 20

Artikel: L'hôpital et le pénitencier, à l'origine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dent : tout le monde me croit mort. Demain, tu prendras le deuil, tu feras célébrer un service funèbre, et, si Dieu veut, je guérirai de ma blessure avant qu'on ait découvert ma retraite... Un mois après j'étais parfaitement rétabli.

— Il paraît, ajouta Giraud en terminant son récit, que le fusil avait été placé trop près de l'oreille, et que, privé d'air, le coup n'avait pas produit son effet. Mon camarade, par un hasard extraordinaire, avait eu le même bonheur que moi.

ANTONY RÉAL.

L'Hôpital et le Pénitencier, à l'origine.

En voyant s'élever les superbes et spacieuses constructions du Champ de l'Air, on a peine à se représenter ce qu'était l'hôpital au commencement du siècle. Voici à ce sujet quelques détails qui intéresseront peut être nos lecteurs.

Le bâtiment de la Mercerie, appartenant alors à la ville de Lausanne fut acquis par l'Etat et arrangé de manière à servir à la fois de pénitencier, d'hôpital, d'asile d'aliéné et de maison de discipline.

Une partie de l'un des étages fut occupé par les détenus correctionnels, l'autre par les enfants et les jeunes gens dont les parents demandaient la réclusion, impuissants qu'ils étaient à réprimer leurs dispositions vicieuses.

Un autre étage reçut des lits pour 40 à 50 malades, et les locaux inférieurs tinrent lieu d'asile pour les aliénés. Néanmoins, très peu de temps après, ces derniers, au nombre de 19, furent transportés des voûtes de l'Hospice au Champ-de-l'Air, dont la maison fut disposée pour 40 places.

Avant 1803, les Vaudois condamnés à une détention correctionnelle étaient transférés à Berne et subissaient leurs peines dans ce qu'on appelait le Schallwerck. Il n'existait chez nous aucune maison centrale de détention, mais seulement des prisons communales pour les condamnés à des peines légères. Lorsque le Canton de Vaud entra tout à coup dans la pleine jouissance de son indépendance, il dut par conséquent créer à la hâte les établissements dont il était dépourvu, et en particulier celui qui devait remplacer le Schallwerck. Dans le premier moment il ne trouva d'autre emplacement convenable que celui de l'Hôpital.

L'organisation et la surveillance de cet établissement furent confiés par la Chambre administrative, peu de temps avant sa dissolution, à une Direction composée de membres qui avaient généralement offert leurs services.

Le premier soin de la Direction fut de prendre les mesures nécessaires pour la meilleure disposition possible de la partie du bâtiment destinée aux prisonniers, et de pourvoir à leur entretien de la manière la plus convenable. Elle avisa ensuite aux moyens de les occuper d'une manière utile et de les astreindre à un emploi régulier de leur temps. Elle joignit au travail les secours de la religion; un chapelain fut attaché à la maison et chargé d'y célébrer un service régulier.

Dans l'état où se trouvaient alors les prisons, c'était déjà beaucoup que ce qui avait été fait pour

les malheureux détenus. Mais vu l'insuffisance du local qui leur était affecté, à l'exception des heures qu'ils passaient dans les ateliers sous la surveillance de leurs chefs, ils vivaient en chambrées, réunis par groupes de 8, de 13 et même au-delà. On se bornait à veiller que pendant la nuit et les heures de repos ils ne se portassent pas à des excès bruyants, à des voies de fait. Quant à leurs communications intimes, à leurs conversations, qui n'étaient le plus souvent qu'une école d'enseignement mutuel de crimes, il était impossible de les prévenir, n'y d'y porter remède. Aussi un esprit d'insubordination se montrait par des désordres, des violences, allant jusqu'à la révolte; et l'on était réduit, pour les contenir, à se servir de la réclusion dans une géole obscure, pourvue de chaînes et du nerf de bœuf d'un prévôt chargé de ces déplorables exécutions.

En 1813, on s'occupa d'un projet pour la construction d'une maison de force; mais les événements de 1814 et 1815, suivis des années désastreuses de 1816 et 1817, forcèrent la suspension de cette œuvre importante. Elle fut reprise en 1820. La première pierre de l'édifice, fut posée le 11 mars 1822, et dans le mois de mai 1826, la maison de détention put recevoir les détenus des deux divisions criminelle et correctionnelle, au nombre de 82. Les frais d'achat du terrain, de construction et d'ameublement du tout, cellules et ateliers, s'élevèrent à la somme de 348,000 fr.

Le choix d'une épouse.

Un célibataire ayant résolu de se marier, tenait à se faire une opinion vraie de la femme. Il fouilla les bibliothèques et n'en fut guère édifié: le Japon lui fournit un recueil de *trente mille* définitions différentes; la Grèce quinze mille; l'Egypte ancienne, dix-sept mille deux cents; Rome vingt mille! Las de compiler, il interrogea les modernes et s'en tint à la France qui lui fournit à elle seule une quantité innombrable d'opinions contraires. Puis, la tête bourrelée, il finit par se dire: Le style, c'est l'homme! A bien plus forte raison, le style, c'est la femme! En conséquence, il rédigea une annonce ainsi conçue: « Un jeune homme, figure agréable, fortune *idem*, épouserait une personne honorable. Prière d'envoyer sa photographie qui sera rendue. Discretion absolue. Y. Z., poste restante ».

Lors donc que le célibataire eut fait insérer son annonce, il attendit une huitaine de jours avec la quiétude d'un homme qui vient de dénouer sans tricher un nœud plus compliqué que le nœud gordien. Au bout de ce temps, il se présenta au guichet et ce fut en tremblant un peu qu'il demanda à l'employé:

— Y a-t-il, Monsieur, une lettre aux initiales Y Z?

— Une lettre? répondit l'employé, oh! il y en a plus d'une.

Et, d'un air tant soit peu narquois, il remit suc-